

**délibération :  
D2025-2-14**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 34

Votants : 38

**Objet : Mise à jour du  
règlement intérieur de la  
piscine communautaire**

L' an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 février à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du Smited, ZAE de Montplaisir 79220 Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président

Date de convocation du : 18 Février 2025

**Titulaires** : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam

**Pouvoirs** :

Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Monsieur JEANNOT Philippe  
Monsieur BIRE Ludovic a donné pouvoir à Monsieur LEGERON Vincent  
Monsieur DELIGNE Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie  
Monsieur FRADIN Jacques a donné pouvoir à Madame GUITTON Sylvie

**Absent(s)** : Monsieur DESBORDES Gwénaél, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSAULT Annie, Monsieur POUSSARD Yves

**Excusé(s)** : Monsieur ATTOU Yves, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DELIGNE Thierry, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur PETORIN Patrick

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane BAILLY

*VU les statuts de la Communauté de communes en vigueur ;*

Monsieur le Président expose :

Mesdames et messieurs,

Suite à des soucis avec certains utilisateurs concernant des réservations non honorées, il apparaît nécessaire de mettre à jour le règlement de la piscine communautaire afin de prévoir et d'encadrer cette situation.

Par ailleurs, cette mise à jour permet également de prendre en considération des situations non prévues jusqu'alors.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DECIDE**

- **DE VALIDER** le nouveau règlement intérieur de la piscine communautaire

**Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0**

Le secrétaire de séance  
Christiane BAILLY



La présente décision est susceptible de recours devant  
le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à  
compter de sa date de publication, notification

Emis le 25/02/2025  
Publié le 05/03/2025  
Transmis en sous-préfecture le 05/03/2025

Fait et délibéré, les jour,  
mois et an ci-dessus

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

